

LES CHIFFRES — CLÉS — DES FINANCES



EDITION 2024

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Archéologie préventive
- Incendie et secours
- Développement de l'enseignement supérieur et de la formation
- Aménagement des réseaux cyclables et services vélo dans le cadre du plan vélo intercommunal
- Etablissement et exploitation des réseaux de communication électroniques
- Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques
- Constitution en centrale d'achat

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

*EPCI à FPU
(Fiscalité Professionnelle Unique)*

PRÉSIDENTE:
Mme Irène FELIX

SUPERFICIE :
417 km²

REVENU MOYEN / HAB :
15 275 € / hab
(moyenne nationale =
16 053 € / hab)

**COEFFICIENT
D'INTÉGRATION FISCALE
2023 : 36,49 %**
(moyenne nationale = 39,58 %)

**POTENTIEL FINANCIER
AGRÉGÉ :**
719 € / hab
(moyenne nationale =
647 € / hab)

POTENTIEL FISCAL :
505 € / hab
(moyenne nationale =
432 € / hab)

17 COMMUNES : 106 860 habitants (Pop. DGF 2023)

ANNOIX 250 hab

ARCAY 513 hab

BERRY-BOUY 1 217 hab

BOURGES 67 419 hab

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
3 761 hab

LE SUBDRAY 1 199 hab

LISSAY-LOCHY 234 hab

MARMAGNE 1 992 hab

MEHUN-SUR-YÈVRE
6 716 hab

MORTHOMIERS 789 hab

PLAIMPIED-GIVAUDINS
2 167 hab

SAINT-DOULCHARD 9 958 hab

SAINT-GERMAIN-DU-PUY
5 143 hab

SAINT-JUST 680 hab

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS
479 hab

TROUY 4 085 hab

VORLY 258 hab

LES RATIOS DU CFU 2023

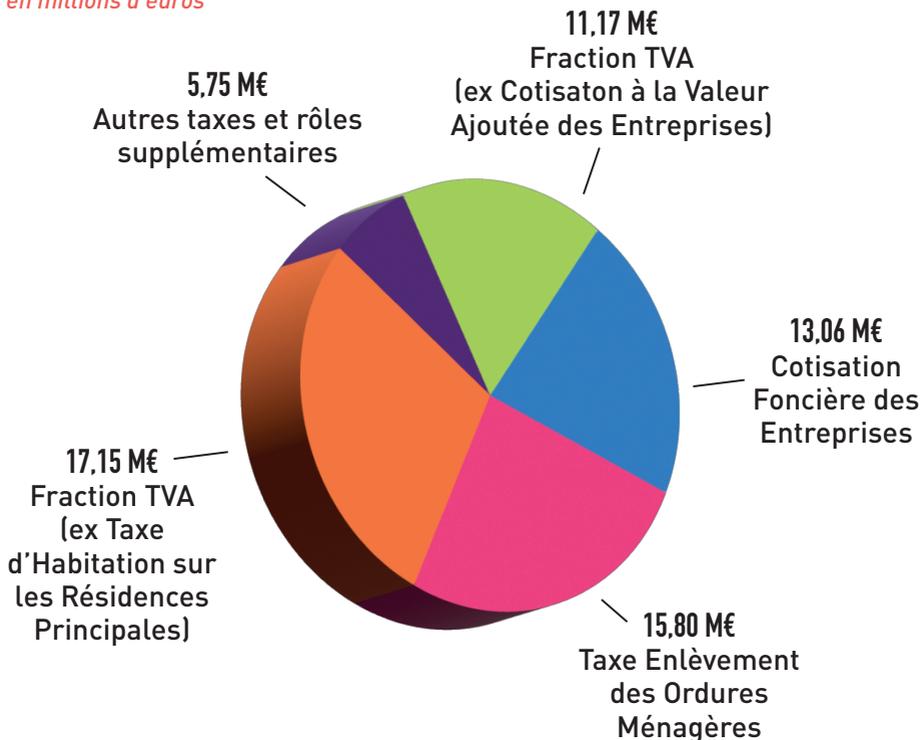
	UNITÉS	BUDGET PRINCIPAL SEUL	MOYENNE NATIONALE 2022
1 - DRF/pop	€/hab	434 €	423 €
2 - Pdots impôts directs/pop	€/hab	178 €	227 €
2 ^{bis} - Idem hors reversement de fiscalité	€/hab	-98€	67 €
3 - RRF/pop	€/hab	527 €	517 €
4 - Dep ept brut (hors 204)/pop	€/hab	94 €	101 €
5 - encours dette/pop	€/hab	105 €	379 €
6 - DGF/pop	€/hab	104 €	86 €
7 - Dep de personnel/%	% des DRF	39,2%	39,3%
8 - Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF	% des RRF	86,4%	88,8%
9 - Dep eqpt/RRF	% des RRF	17,7%	19,5%
10 - Dette/RRF	% des RRF	19,8%	73,2%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CFU 2023 hors résultats antérieurs		
EN M€ (Millions d'euros)	BUDGET PRINCIPAL SEUL	CONSOLIDÉ AVEC TOUS LES BUDGETS ANNEXES
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	74,79	96,36
dont dépenses de personnel (012)	17,91	25,59
dont charges à caractère général (011)	17,34	24,34
dont attributions de compensations	22,48	22,48
dont charges financières	0,25	1,11
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	84,66	113,45
dont Fiscalité (73)	62,93	62,93
dont DGF	11,00	11,00
dont produits vente eau (70)	0,00	12,27
dont produits redevance assainissement (70)	0,00	13,38
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2023	9,87	17,09

FISCALITÉ 2023

en millions d'euros



TAUX VOTES

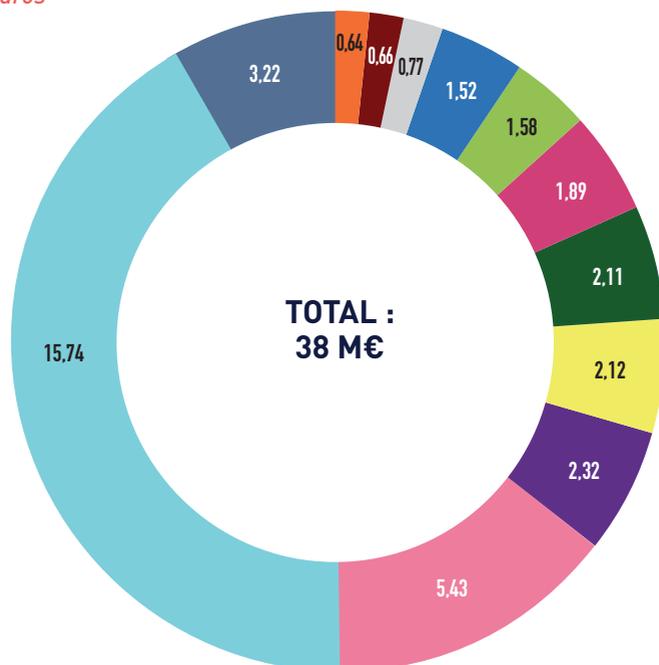
Cotisation Foncière des Entreprises	25,89 %
Taxe Foncier Non Bâti	1,69 %
Taxe Foncier Bâti	0 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	9,68 %
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	10,45 %

BUDGET D'INVESTISSEMENT

CFU 2023 EN M€	BUDGET PRINCIPAL SEUL	CONSOLIDÉ AVEC TOUS LES BUDGETS ANNEXES
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	19,32	38,00
dépenses d'invnt hors dette	17,00	32,57
remboursement de dette	2,32	5,43
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	7,45	26,77
dont subventions	4,19	6,16
dont emprunts	2,00	18,15
ENCOURS DE DETTE au 31/12/2023	11,04	52,11
TAUX D'INTÉRÊT MOYEN au 31/12/2023	2,12%	2,84%
ANNUITÉ DE DETTE 2023 (intérêts + capital)	2,54	6,24
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN NBRE D'ANNÉES D'ÉPARGNE BRUTE	1,1	3

LA DESTINATION DES INVESTISSEMENTS 2023

en millions d'euros



● Cycle de l'eau
(eau potable, eaux usées, eaux pluviales)
(15,74 M€)

● Remboursement
de dettes (5,43 M€)

● Autres postes
(3,22 M€)

● Enseignement
supérieur
(y.c. Lahitolle) (2,32 M€)

● Dev économique,
attractivité (2,12 M€)

● Logement, équilibre
social (2,11 M€)

● Fonds de concours
aux communes (1,89 M€)

● Voirie (1,58 M€)

● Circulations douces
(1,52 M€)

● Collecte et traitement
des déchets (0,77 M€)

● Politique de la ville
(0,66 M€)

● Maison de
l'Agglomération
(0,64 M€)

FOCUS SUR LES SPIC

*(Services publics industriels
et commerciaux)*

LE BUDGET EAU – CFU 2023 hors résultats antérieurs (en M€)	
Recettes réelles de fonctionnement	12,48
Dépenses réelles de fonctionnement	7,53
Autofinancement	4,95
Recettes réelles d'investissement	1,18
Dépenses réelles d'investissement	10,94
FONDS DE ROULEMENT après RAR	1,58
Encours de dette au 31/12/2023	2,08
Prix 2024 du m³ Eau TTC	2,32

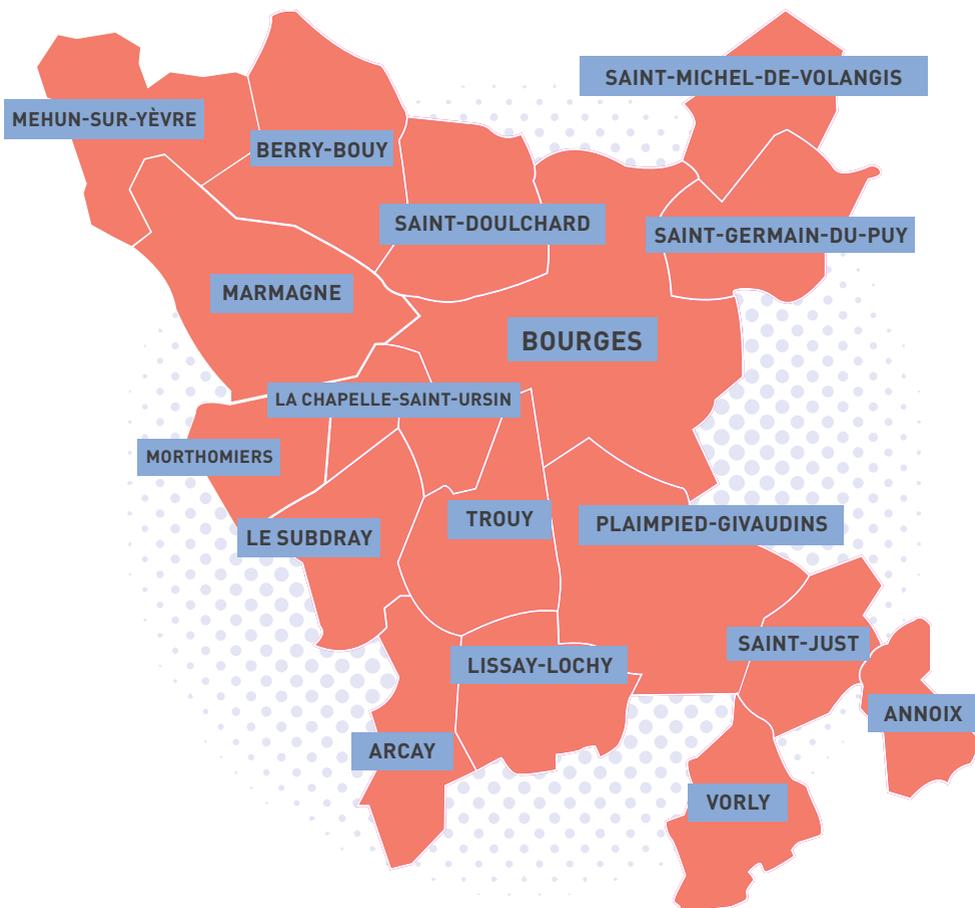
LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CFU 2023 hors résultats antérieurs (en M€)	
Recettes réelles de fonctionnement	13,71
Dépenses réelles de fonctionnement*	12,01
Autofinancement	1,70
Recettes réelles d'investissement	16,75
Dépenses réelles d'investissement	5,82
FONDS DE ROULEMENT après RAR	1,49
Encours de dette au 31/12/2023	32,90
Prix 2024 m³ Assainissement Collectif TTC	2,73 €

(*) Dont 2,9 M€ d'indemnité exceptionnelle versée

LEXIQUE DES TERMES EMPLOYÉS

- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION :**
flux financier entre l'EPCI et les communes, correspondant au solde entre la fiscalité économique perçue par l'EPCI et les charges nettes transférées par les communes. Bourges Plus reverse ainsi aux communes la part excédentaire des ressources qui lui ont été transférées.
- **BP (BUDGET PRIMITIF) :**
premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice et détermine les recettes attendues.
- **C.F.U. :**
Compte Financier Unique est un document financier commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
- **CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT :**
indicateur permettant d'apprécier la capacité à rembourser la dette avec la seule épargne brute.
- **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :**
ensemble des charges de fonctionnement correspondant aux fournitures et prestation de services.
- **COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE (CIF) :**
indicateur du niveau de compétences exercées par l'EPCI pour le compte des communes membres : il correspond au rapport entre les produits fiscaux perçus par le seul EPCI et la totalité de la fiscalité perçue sur le territoire communes comprises.
- **DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT) :**
principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales.
Pour Bourges Plus, elle comprend 2 composantes :

- la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La population, le CIF et le potentiel fiscal constituent des critères de calcul de la dotation d'intercommunalité.
- **DRF :**
dépenses réelles de fonctionnement = charges d'exploitation
 - **EPARGNE BRUTE :**
excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice ; elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, et contribue au financement des investissements. Appelée aussi Autofinancement dans le présent document.
 - **EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) :**
La Communauté d'Agglomération de Bourges est un EPCI.
 - **FDR (FONDS DE ROULEMENT) :**
somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours du temps.
 - **POTENTIEL FINANCIER :**
indicateur de richesse potentielle d'une collectivité prenant en compte les ressources fiscales et les dotations versées par l'Etat. Le potentiel financier agrégé est l'indicateur élargi intégrant les communes membres.
 - **REPORTS = RESTES À RÉALISER :**
crédits engagés sur un exercice dont la réalisation intervient lors d'un exercice ultérieur.
 - **RRF :** recettes réelles de fonctionnement = produits d'exploitation
 - **SPIC (SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL)**
Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des SPIC. Leur particularité est de devoir s'équilibrer par les seuls produits issus de leur exploitation (produits facturés).



23-31 boulevard Foch • CS 20 321
18 023 BOURGES cedex
02 48 48 58 58
agglomeration-bourgesplus.fr